



REGLEMENT PARTICULIER AFTER BOB #2



Tournoi Nocturne « AFTER BOB #2 » - 23/24 octobre 2026

Art.01

Le tournoi est autorisé sous le n° 2602230

Il se déroulera au Gymnase de Rots, situé Rue Haute Bonny 14980 ROTS

Art.02

Le présent règlement complète le règlement général des compétitions et est appliqué à ce tournoi qui se déroule selon les dispositions de la FFBad.

Art.03

Toute participation implique l'adoption de tous les articles de ce règlement, du RGC de la FFBad ainsi que des dispositions particulières de la ligue de badminton Normandie, sous la responsabilité du juge-arbitre.

Art.04

Le juge arbitre (JA) est Thierry GRAVIOU, le GEO est Guillaume MARTIG.

Le juge arbitre est en droit de disqualifier partiellement ou totalement tout joueur qui ne respecte pas un point du règlement.

Art.05

Le tournoi est autorisé à tous les licenciés et toutes les licenciées de la FFBAD, de la catégorie minime jusqu'à la catégorie vétéran, de NC à R4.

Rappel pour les participants mineurs de « l'article 2.14 du Règlement Général des Compétitions :
« Chaque participant mineur à une compétition doit être placé, explicitement et en permanence, sous la responsabilité d'un adulte responsable, connu du Juge-Arbitre et disposant d'une autorisation délivrée par l'autorité parentale, dans le respect de la réglementation en vigueur concernant l'accompagnement des mineurs ».

Ce tournoi ne peut pas accueillir un(e) licencié(e) déjà inscrit(e) sur un tournoi le 24 octobre 2026.

Art.06

Le comité d'organisation se réserve le droit de limiter les inscriptions. Dans ce cas, la prise en compte ou le refus des inscriptions se fera en fonction de la date de paiement du deuxième joueur de la paire sur Badnet. Le comité d'organisation se réserve le droit de refuser des inscriptions si celles-ci ne permettent pas de mettre en place le format initialement prévu.

Art.06

Il s'agit d'un tournoi de double mixte, les matchs commenceront le vendredi 23 octobre 2026 à partir de 19h30 et se termineront le samedi 24 octobre 2026 vers 2h.

Les frais d'inscriptions sont de 15 € pour un tableau. Toute inscription ne pourra être prise en compte si elle est envoyée après le 14 octobre 2026 sur Badnet accompagné du règlement correspondant.



REGLEMENT PARTICULIER AFTER BOB #2



Art.07

Les têtes de poules, seront désignées suivant le CPPH au jour du tirage au sort. Le tournoi sera joué en 7 poules uniques composées de 6 paires chacune en fonction du CPPH. Ainsi tout le monde sera assuré de jouer 5 matchs. Le comité d'organisation se réserve le droit de modifier le format initialement prévu en cas de nécessité.

Art.08

Tout joueur forfait après le tirage au sort (avant ou pendant la compétition) devra envoyer un justificatif au plus tard dans les 5 jours suivants la compétition à la commission régionale arbitrage (Ligue Basse Normandie, 67, rue de l'école 76111 CRIQUEBEUF-EN-CAUX) sous peine de sanction fédérale. Il devra également fournir un justificatif auprès des organisateurs du tournoi. Aucun remboursement ne sera effectué pour un forfait survenu après la date de tirage au sort. Tout joueur doit pointer sur EBAD dès son arrivée et avoir une licence FFBAD en règle.

Art.09

En cas de forfait d'un participant (ou d'une paire), le joueur (ou la paire) peut être remplacé par les premiers joueurs inscrits sur la liste d'attente (conformément à l'art 13 du règlement des compétitions). Les horaires sont donnés à titre indicatif. Tout joueur désirant s'absenter pendant le tournoi doit le signaler au JA. Dans tous les cas, il est entièrement responsable de ses agissements, sachant que les matchs peuvent être lancés avec une heure maximum d'avance sur l'horaire annoncé et leurs ordres peuvent être modifiés pour le bon déroulement de la compétition.

Art.10

Le temps de repos minimum entre 2 matchs est de 20 minutes. Il peut être réduit avec l'accord des intéressés. Le JA peut accorder un repos plus long si cela lui paraît souhaitable. Tout joueur ne répondant pas à l'appel de son nom, passé un délai de 5 min, peut être disqualifié par le JA et ce, quel que soit le niveau de la compétition.

Le match démarre dès que les joueurs sont en position sur le terrain. Le temps d'échauffement doit être effectué avant l'appel des joueurs.

Art.11

Le match se déroule en mode auto-arbitrage en 2 sets gagnant de 15 points (si les deux joueurs sont à un score de 14-14, le jeu continue jusqu'à ce que l'un des deux adversaires ait deux points d'écart. À 20-20, le premier à 21 est déclaré vainqueur du set). L'accès au plateau de jeu est réservé aux seuls joueurs devant disputer un match ainsi qu'à leur(s) conseiller(s), aux arbitres, juges arbitres et membres de l'organisation. Un joueur est autorisé à quitter le terrain entre les sets ou durant les pauses à 8 mais doit être de retour sur le plateau de jeu dans les délais accordés par le règlement des compétitions.

Art.12

Les joueurs doivent se présenter sur le terrain avec un nombre de volants suffisants ainsi que tous les éléments nécessaires au bon déroulement de leur match. Les volants sont à la charge des joueurs et homologués par la FFBAD. En cas de litige, le volant choisi sera celui en vente dans la salle. Le volant VICTOR CHAMPION N°1 constitue le volant plume officiel de la compétition.



REGLEMENT PARTICULIER AFTER BOB #2



Les matches opposant des joueurs de niveau Promotion peuvent être joués avec un volant plastique, les matches opposant des joueurs de niveau Départemental ou Régional se jouent avec un volant plumes. Dans le cas d'un match opposant un joueur de niveau Promotion et un autre de niveau supérieur, celui-ci se joue avec un volant plumes. Les volants synthétiques classés Élite sont aussi acceptés.

Par dérogation, les matches peuvent être joués avec des volants hybrides ou synthétiques homologués par la FFBAD, si tous les joueurs sont d'accord pour le faire.

Art.13

Tout volant touchant des objets suspendus (câbles, paniers de basket, rideau...) est compté « Faute » en jeu et « Let » au service.

Art.14

Les matchs sont auto-arbitrés. Cependant, en cas de litige, tout joueur peut faire appel au juge arbitre pour désigner un arbitre ou les aider sur un point litigieux du règlement. Des chaises seront disponibles autour des terrains pour le coaching.

Art.15

Une tenue de badminton conforme aux circulaires de la FFBAD est exigée sur les terrains.

Art.16

L'usage de substances et de moyens destinés à améliorer les performances et considérés comme des produits dopants, est interdit. La liste desdits produits est rendue officielle par le ministère de la jeunesse et sport. Toute personne devant, pour des raisons médicales, utiliser l'un de ces produits doit en informer le juge arbitre et doit être en mesure de présenter un certificat médical le précisant.

Art.17

Une buvette sera tenue par le club du BOB. Vous y trouverez boissons fraîches, café, friandises, gâteaux, sandwiches.

La salle est ouverte au public pendant la durée du tournoi. Il est prudent de ne pas laisser d'objet à la convoitise de personnes mal intentionnées. Le Club organisateur décline toute responsabilité en cas de vol, de pertes ou d'accidents.

Art.18

Toute participation implique l'adoption du présent règlement pour le bon déroulement de la compétition, l'équité et le respect de chacun. Nous vous remercions d'y être attentifs afin que ce tournoi se déroule dans de bonnes conditions.

Art.19

Par l'inscription au tournoi, le joueur accepte que le comité d'organisation puisse utiliser des prises de vue photographiques, des vidéos le concernant à des fins publicitaires.